



ORGANISME DE MISE EN OEUVRE DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-TOGO (OMCA-TOGO)

AVIS ANNONÇANT LA FIN DU FINANCEMENT DE LA MCC POUR LE PROJET LRAP

====

La République Togolaise, représentée par son Gouvernement (le « Gouvernement »), et les Etats-Unis d'Amérique, représentés par la Millennium Challenge Corporation (« MCC »), ont conclu, le 14 février 2019, l'Accord de don du Programme Seuil composé de deux projets : le projet de concurrence accrue au bénéfice des consommateurs, régulation indépendante, et accès élargi dans le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (projet TIC) et le projet de réformes foncières pour l'accroissement de la productivité agricole (projet LRAP). Le montant total du Programme Seuil est de 35 000 000 de dollars américains (« Financement MCC »).

L'objectif du Projet LRAP est d'améliorer la sécurité du régime foncier pour accroître les investissements dans le secteur agricole.

Le Gouvernement a créé l’Organisme de mise en œuvre du Millennium Challenge Account-Togo (OMCA-Togo) et lui a confié la mise en œuvre des activités du « Programme Seuil » qui est entré en vigueur le 14 février 2019. Alors que le projet TIC a pris fin le 26 novembre 2024, le financement de la MCC pour le projet LRAP prendra fin le 17 décembre 2025 suite à la résiliation de l’Accord de Don.

A ce titre, l'OMCA-Togo informe l'ensemble de ses partenaires ainsi que les entreprises, fournisseurs et prestataires ayant conclu des conventions ou contrats avec lui que la date limite pour soumettre tous les livrables dénués de toutes réserves, tous les biens, services et travaux objets des conventions ou contrats exécutés est fixée au **17 décembre 2025**.

De même, aucune activité non expressément autorisée durant la période de suspension du 20 janvier au 17 décembre 2025 ou mise en œuvre après la date de fin du financement de la MCC pour le projet LRAP ne sera payée.

Par conséquent, l'OMCA-Togo invite vivement tous les fournisseurs, les prestataires de services, les consultants et les bénéficiaires de subventions à soumettre toutes les factures certifiées bien avant la date du 17 décembre 2025, de préférence au terme de leurs contrats ou à la date de fin du financement de la MCC pour le projet LRAP, selon l'hypothèse qui se réalise en premier.

Pour toutes informations complémentaires relatives à la fin du financement de la MCC pour le projet LRAP ou à votre contrat, nous vous invitons à nous contacter à l'adresse suivante :

OMCA-Togo, situé après la Cour d'appel de Lomé,
non loin de l'agence CEET d'Agoè Cacavéli, 05 BP 587,
Tél : +228 92 32 86 32
Courriel : contact@omcatogo.tg / procurement@omcatogo.tg

REPUBUQUE TOGOLOISE
ÉPISODE DU MILLENIUM CHIPIKA
PROGRÈS
L'Énergie
Le Directeur Général
Nigname Jeanne BOUGONOU
2006

Nigname Jeanne BOUGONOU